

Dans tous les cas, le transfert effectif des responsabilités et de l'imputabilité se fera le 1<sup>er</sup> avril 1992. Les dates des déplacements n'ont pas encore été fixées. Précisons toutefois que l'on prévoit le déplacement du programme d'immigration (OFB et les directions géographiques de programmes) d'AECEC à l'Administration centrale d'EIC pour cet été. C'est aussi cet été que les relations internationales en matière de culture et d'éducation (BKA et BKR) passeront matériellement au Conseil des Arts du Canada. Les relations internationales pour les sports (BKA) et les expositions internationales (BKE) seront transférées le 1<sup>er</sup> avril ou peu après. Les symboles des programmes touchés demeureront valables jusqu'à nouvel ordre.

La fonction consulaire continuera à faire partie d'AECEC. Cet été, les opérations et la politique consulaires (y compris le Programme de sensibilisation aux services consulaires, les mesures de prévoyance et le service de garde) passeront de OFB à JFB. De même, le Bureau des passeports relèvera de JFB.

Les postes de l'Administration centrale consacrés à l'immigration, aux relations internationales en matière de culture et d'éducation, aux relations internationales pour les sports et aux expositions internationales seront transférés aux organismes d'accueil.

Comme dans le cas des programmes d'aide au développement, les postes à l'étranger consacrés au programme d'immigration continueront à faire partie de l'effectif d'AECEC. EIC aura pouvoirs d'affectation et de dotation pour ces postes, sous réserve de l'approbation des chefs de mission. AECEC continuera à se charger des aspects administratifs de l'affectation d'agents à des postes d'immigration dans les missions du Canada à l'étranger (DSE, déménagements, indemnités, etc.). Un programme réciproque de détachement sera mis sur pied pour faciliter les affectations d'agents du service extérieur entre AECEC et EIC.

Dans le cas des relations internationales en matière de culture et d'éducation, les postes à l'étranger consacrés à ces programmes continueront à faire partie de l'effectif d'AECEC. Le Conseil des Arts du Canada aura pouvoirs d'affectation et de dotation pour ces postes. Précisons toutefois que des experts d'AECEC pourront continuer à être affectés à ces postes, surtout à court terme, pour des raisons de continuité dans l'exécution des programmes de relations internationales en matière de culture et d'éducation au nom du Conseil des Arts du Canada.